



## **Déclaration préalable à la CAPD du 3 juin 2015**

Madame la Directrice Académique, mesdames et messieurs les membres de la CAPD

En ce qui concerne ce mouvement départemental, le SE-UNSA remercie le personnel pour l'important travail fourni qui a permis que la CAPD se tienne ce 3 juin, malgré le report du calendrier de la carte scolaire.

Dès la réception des documents, nous avons fait notre travail de représentants du personnel en vérifiant attentivement les documents qui nous ont été transmis et en vous informant des erreurs que nous avons détectées. Nous regrettons toutefois le calendrier contraint, notamment ces derniers jours, ce qui nous amènera à faire des remarques tardives que nous exposerons durant cette CAPD.

**Les élus du personnel du Se-UNSA dénoncent fortement la publication du mouvement qui a été faite par une organisation syndicale du département, avant son officialisation.**

**Nous sommes pour le respect du paritarisme.**

Pour ce mouvement, nous renouvelons notre demande qui simplifierait le travail de vos services et permettrait à nos collègues restés sans poste d'être nommés de manière lisible.

Nous demandons simplement qu'il puisse y avoir une saisie de vœux, informatique ou sous forme papier, pour la seconde phase.

Cette demande que nous portons localement depuis de nombreuses années est aussi celle que portent le SE-UNSA et les autres syndicats siégeant en CAPN qui ont écrit à la ministre très récemment.

Je ne lirai qu'une partie de ce courrier mais elle est particulièrement significative! « L'affectation des enseignants doit être basée sur des critères transparents, garantissant les droits statutaires, connus de tous et dans le respect des prérogatives des CAPD garantissant un mouvement départemental. »

Effectivement, pourquoi nos collègues sans poste ne pourraient-ils pas avoir accès à la liste des postes restants et formuler quelques vœux parmi ceux-ci ?

Cette demande concerne tout de même 130 collègues restés sans poste à l'issue de ce mouvement, dont certains ont été victimes d'une fermeture de poste, quelques-uns ayant un gros barème voire très gros.

L'échelon départemental ne nous fait pas oublier celui national où la situation est encore pire en ce qui concerne les possibilités de mutation. Le SE-UNSA rappelle la souffrance de nombreux collègues dont les familles sont éclatées depuis parfois plusieurs années et nous dénonçons une fois encore l'ineptie des règles qui fait que lorsque nos collègues sont souvent obligés de se mettre en disponibilité pour rejoindre leur conjoint, cette période n'est pas considérée comme une séparation réelle. Ils paient donc doublement leur non mutation: non seulement ils font un sacrifice financier mais en plus cela nuit à leur future mutation !

Nous regrettons d'autant plus que notre département, notre académie n'aient pas pensé à ces personnes pour compenser un sous-nombre prévisionnel. Je vous laisse imaginer comment nos collègues qui attendent de rentrer dans notre département ou académie depuis longtemps ont ressenti l'annonce du recrutement supplémentaire de stagiaires ...

Bien évidemment, nous n'avons rien contre les stagiaires supplémentaires mais faire rentrer des collègues aurait été un soulagement pour nombre de familles séparées depuis parfois de nombreuses années. De plus, cela a bloqué quelques postes supplémentaires en amont de cette CAPD Mouvement.

Nous aurions aimé argumenter en ce sens, mais puisque la décision a été prise au niveau académique nous avons juste été informés de ce qui avait été décidé. Nous le regrettons et souhaitons que les arguments exposés ici, en cette CAPD, soient entendus pour que des

ineats soient possibles en nombre supérieur à ces dernières années. Ce ne sera pas difficile me direz-vous ... C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Directrice Académique de faire tout votre possible pour que des ineats et exeats aient lieu dès que possible, le plus tôt sera le mieux ...

Nous souhaitons aussi aborder feu la formation CAPSH qu'il n'est plus possible d'obtenir dans notre département depuis quelques années. Nous le regrettons et demandons que cela soit à nouveau possible. Malgré cette situation, que nous déplorons, certains collègues sont extrêmement motivés et font la démarche de passer le CAPSH en candidat libre. Vous nous avez dit que l'administration les accompagnait dans cette démarche. Nous souhaiterions que cet accompagnement se matérialise réellement, notamment dans ces opérations de mouvement. Il est anormal que pour préparer leur CAPSH nos collègues soient obligés de perdre leur poste au mouvement: s'ils ne réussissent pas dans leur entreprise et se font recalier, ils ont tout perdu!

Pourquoi ce qui est possible pour le CAFIPEMF ne peut-il l'être pour le CAPSH ?

Nous vous remercions de votre attention.